



Vide-grenier Le Vaudoué

23 juin 2019

DEMANDE D'INSCRIPTION :

Nom : Prénom:

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : (obligatoire)

Mail : @.....

Nature et numéro de la pièce d'identité :

Délivrée le Par.....

Je souhaite réserver un emplacement de M au tarif de 3.50€ m/l soit €
(mini 2m)

Je joins le règlement à la demande d'inscription par chèque (**uniquement**) à l'ordre du
Trésor Public

Je soussigné, déclare accepter le règlement intérieur du vide-grenier.

Date et signature :

Joindre obligatoirement :

* Photocopie de la pièce d'identité (recto-verso)

* Règlement par chèque uniquement

Demande d'inscription à envoyer à :

Vide-grenier du Vaudoué
1 rue des palais
77123 Le Vaudoué

Pour toute information : www.levaudoue.fr – rubrique vide-grenier – Suivez-nous sur les réseaux sociaux

| |
|---|
| DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 21 JUIN 2019 |
|---|

*Aucun dossier en retard ou incomplet ne sera accepté.
L'attribution de places sera faite par les organisateurs.
Aucun changement ne sera accordé le matin du vide-grenier.
La pièce d'identité vous sera demandée à votre arrivée.*

Document à renvoyer



Règlement intérieur

Article 1

Le vide-grenier est organisé par la Mairie du Vaudoué. Il se déroulera le 23 juin 2019 sur la Place Pasteur, rue St Loup, rue de l'Échelle, place de l'Église, place du Souvenir. Ouverture au public de 6h00 à 18h00. Entrée gratuite pour les visiteurs (**vente au déballage entre particuliers**).

Article 2

Si le paiement ou la photocopie de la pièce d'identité ne sont pas joints à la réservation, celle-ci ne sera pas prise en compte.

Article 3

L'emplacement est nominatif, il sera réservé à la seule personne inscrite.

L'organisateur est pour sa part couvert en responsabilité civile en vertu des textes en vigueur. L'emplacement attribué devra être respecté sans aucun débordement pour la sécurité en cas de passage d'un véhicule de secours.

Article 4

Les emplacements seront attribués par les organisateurs par ordre d'arrivée. Aucune réclamation ne sera admise à quelque sujet que ce soit. Il est interdit de partager ou de sous-louer son emplacement. La marchandise devra être la seule propriété de l'exposant, en cas de contrôle, sa responsabilité sera engagée.

Article 5

Le déballage se fera entre 5h00 et 7h00 du matin et le remballage à partir de 18h00.

Les véhicules devront être vidés et stationnés sur les parkings prévus à cet effet, avant le début de la vente. **Aucun véhicule ne sera admis pendant l'exposition.**

Article 6

Les exposants ne doivent laisser aucun objet ou déchet après leur départ. Des sacs et bacs seront mis à disposition. L'organisateur se réserve le droit de demander aux exposants indécents de régler la somme nécessaire au nettoyage.

Article 7

Toute dérive sectaire ou politique lors de la tenue d'un stand est de nature à faire interdire celui-ci. Sont rigoureusement interdits sur notre vide-grenier : Les commerçants et artisans, Les ventes ou dons d'animaux, cassettes à caractère pornographique, armes sauf celles de collection, substances prohibées, produits alimentaires sauf confiserie. Toute dérogation après contrôle entraînera l'exclusion sans aucun remboursement.

Article 8

Les chiens doivent être tenus en laisse sur les stands des exposants.

Article 9

L'inscription au vide-grenier entraîne l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Mairie de Le Vaudoué
1 rue des Palais
77123 Le Vaudoué
Tel: 01 64 24 50 10 – Fax: 01 64 24 76 97